

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CD196

présenté par

Mme Melchior, M. Marion, Mme Panonacle, Mme Liliana Tanguy, M. Falorni, M. Jacques,
M. Mazars, M. Molac, Mme Riotton et Mme Violland

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--